

Décision n° 2025/07 relative à la Tarification du Centre Socio-Culturel « Les Sources » 2025/2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs municipaux,

Vu l'avis favorable de la commission Famille, Education et Vivre-Ensemble

Considérant que les droits arrêtés par la présente ne comportent aucun caractère fiscal,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs du Centre Socio-culturel Les Sources pour l'année scolaire 2025/2026,

Le Maire de la commune de La Côte Saint André DECIDE :

Article 1 : Toute décision antérieure relative à la tarification du Centre Socio-culturel et des mises à disposition des locations de salles est abrogée par l'entrée en vigueur de la présente.

Article 2 : De fixer les tarifs du Centre Socio-culturel pour l'année applicable selon les modalités suivantes :

Adhésions

2025-2026		
COTOIS	Moins de 18 ans / Espace Jeunesse	16 €
	Adulte, famille, ménage	25,50 €
	Minima sociaux	14 €
NON COTOIS	Moins de 18 ans / Espace Jeunesse	27,50€
	Adulte, famille, ménage	39 €
	Minima sociaux	21 €
Associations		28,50 €

L'adhésion est valable pour l'année scolaire et est due dans son intégralité même si l'année scolaire est entamée.

Les non cotois pourront participer aux services et aux activités du Centre Socio-Culturel sous réserve des places disponibles après inscription des cotois et des bénévoles, et après paiement de l'adhésion.

Le paiement de l'adhésion est effectué à l'inscription et ne peut être fractionné.

EXCEPTIONS A L'ADHESION :

- ⇒ Les cotois utilisateurs des services et activités Enfance (cantine, accueil de loisirs) ainsi que pour le personnel municipal quelles que soient les activités.
- ⇒ Les bénévoles. Est considéré(e) comme bénévole celui ou celle qui est présent(e) aux réunions de réflexion, de suivi, de bilan et/ou qui participe aux animations d'au moins deux activités ponctuelles dans l'année ou d'une activité régulière.
- ⇒ Les activités ponctuelles telles que les bourses aux vêtements d'enfants, les sorties familiales, les animations parents/enfants ne sont pas soumises à adhésion.

Règles de paiement concernant les bénévoles :

- Non-paiement de l'adhésion
- Pour l'Accueil de Loisirs, l'accueil des enfants dont les parents sont animateurs ou co-animateurs d'une activité concernant la totalité des enfants ne donnera pas lieu à une facturation.

A) ALSH Mercredis et Vacances

Le tarif est déterminé par le quotient familial selon tableau ci-dessous (En Euros) :

TARIFS ALSH MERCREDIS ET VACANCES 2025- 2026				
Quotient familial CAF	PAUSE MERIDIENNE 2025 - 2026	ALSH ½ journée pour 1 enfant	ALSH 1 journée avec repas pour 1 enfant	ALSH ½ journée pour les enfants supplémentaires
0 - 350	2,90	2,25	7,40	1,90
351 - 600	3,50	2,90	9,40	2,50
601 - 900	4,10	4,20	12,50	3,60
901 - 1200	4,70	4,95	14,60	4,20
1201 - 1500	5,30	5,70	16,65	4,85
1501 - 1800	5,80	6,30	18,50	5,35
> 1801	6,30	6,95	20,25	5,95

Pour les journées continues (sorties), le pique-nique est fourni par la famille. Dans ce cas, le repas n'est pas facturé.

➤ Tarification des courts séjours (de 1 à 4 nuits / déclaration dans le cadre de l'Accueil de Loisirs).

Le tarif est calculé en fonction du nombre de nuits, sachant qu'une nuit correspond au tarif d'une demi-journée et d'une pause méridienne (selon le QF) à laquelle est ajoutée la tarification de l'ALSH journée avec repas.

➤ Tarification des Veillées :

Le tarif des veillées correspond aux tarifs de la pause méridienne (selon le QF).

B) ALSH Périscolaire

TARIFS ALSH PERISCOLAIRE 2025 – 2025 (montant pour ½ HEURE)	
Quotient familial CAF	2025 - 2065
0 - 350	0,44
351 - 600	0,47
601 - 900	0,50
901 - 1200	0,55
1201 - 1500	0,58
1501 - 1800	0,62
> 1801	0,65

C) Restauration scolaire

Le restaurant scolaire accueille les élèves fréquentant l'école primaire publique (classes élémentaires et maternelles) seulement.

Quotient familial CAF	PAUSE MERIDIENNE 2025 - 2026
0 - 350	2,90 €
351 - 600	3,50 €
601 - 900	4,10 €
901 - 1200	4,70 €
1201 - 1500	5,30 €
1501 - 1800	5,80 €
> 1801	6,30 €

➤ Les enfants doivent être inscrits soit sur le portail famille, soit en appelant le Centre Socio-Culturel au minimum 48h avant. Si ce n'est pas le cas, le repas sera facturé au tarif du plus haut quotient familial soit 6,30€.

➤ Pour le personnel communal intervenant durant la pause méridienne, les enseignants et les délégués de parents d'élèves, le tarif est fixé à 4,70€.

D) Transport scolaire

Le transport scolaire transporte les élèves fréquentant l'école primaire publique (classes élémentaires et maternelles) seulement et sur inscription préalable. Pour les inscriptions en cours de trimestre, le trimestre sera dû.

Tarification au trimestre				
1 enfant	2 voyages / jour	32,10 €	4 voyages / jour	49,90 €
2 enfants	2 voyages / jour	45 €	4 voyages / jour	87,10€
3 enfants	2 voyages / jour	58,90 €	4 voyages / jour	109,30€
4 enfants	2 voyages / jour	67,65 €	4 voyages / jour	112,35€

En cas d'inscription ponctuelle, le trajet est facturé 2 € par enfant.

E) Espace Jeunesse

Adhésion annuelle au Centre Socio-Culturel : 16 € pour les Côtis / 27,50 € pour les non Côtis auquel s'ajoute le tarif activité.

Tarifs selon activités	
Tarif A	3 €
Tarif B	5 €
Tarif C	9€
Tarif D	11€

F) Familles

1 / Animations atelier Enfant / Parents

Tarifs / famille selon le type d'activité	
Tarif A	2 €
Tarif B	5 €
Tarif C	7 €

2/ Sorties familiales

Les tarifs sont établis en fonction de la programmation (coût du transport et des entrées) élaborée avec les familles.

G) Buffet-buvette

Buffet-buvette	2025-2026
Boisson au verre Tarif A	1,00€
Boisson au verre Tarif B	2,00€
Canette	2,00€
Thé/Tisane/Café/Chocolat Tarif A	0,50€
Thé/Tisane/Café/Chocolat Tarif B	1,00€
Pâtisserie Tarif A	1,00€
Pâtisserie Tarif B	1,50€
Pâtisserie Tarif C	2,00€
Sandwich / Hot dog Tarif A	2,00€
Sandwich / hot dog Tarif B	3,00€
Sandwich / hot dog Tarif C	4,00€
Frites	2,00€
Paquet de confiserie/pop corn	0,50€
Bol pour soupe	2,00€
Consigne eco-cup	1,00€

H) Adultes

Adhésion annuelle au Centre Socio-Culturel : 25,50 € pour les Côtois / 39 € pour les non Côtois auquel s'ajoute le tarif selon l'activité :

Echanges de savoirs, couture

Du fait du caractère spécifique de cet atelier et dans la mesure où les participants en sont aussi les animateurs., le tarif adhésion est identique pour les côtois et non côtois.

Gymnastique /Bien être

	Tarif annuel	Tarif trimestriel
Gymnastique / Activités physique adaptées	107 € (Possibilité de paiement en 3 fois : 37€ / 35€ / 35€)	37 €
Sophrologie	220 € (Possibilité de paiement en 3 fois : 74 € / 73€ / 73€)	74 €

Autres activités adultes

Ces activités doivent s'autofinancer, ainsi, les tarifs seront calculés en fonction du coût de l'intervenant, des matières premières et du nombre de participants.

Activité « jardin partagé »

Une adhésion au Centre Socio-Culturel de 14€ (minima sociaux cotois) est demandée aux résidents les pins cultivant une parcelle du jardin partagé.

Les activités d'insertion sont gratuites.

Article 3 : De fixer les tarifs de mise à disposition des salles du Centre Social selon les modalités suivantes :

- tarif jour : 60 €
- tarif demi-journée : 30 €

Article 4 : D'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2025.

Article 5 : Le conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Madame la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Côte Saint-André, le 26/06/2025

Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,

Joël GULLON

